

Initiative en faveur de la santé: promouvoir la santé et réduire les cotisations. L'histoire d'une réussite qui aborde une 2^e étape

La Caisse de pensions MOBIL a lancé l'initiative en faveur de la santé au milieu de l'année 2010 sous le titre: «Votre fidélité est récompensée». Les membres de la CP MOBIL reçoivent un outil dynamique de gestion des absences basé sur le web qui leur permet de saisir les absences pour cause de maladie et d'accident et de les superviser. Un processus de gestion des absences intégré au programme permet de mener à bien les étapes suivantes (actions liées aux absences), et ce, jusqu'au repérage des absences (appréciation d'un risque d'invalidité) mené par l'entreprise partenaire indépendante active care ag, sise à Winterthur. L'initiative a pour but d'identifier les cas de longue durée afin d'introduire rapidement des mesures de réadaptation, si nécessaire.

Pour ce faire, les membres sont tenus d'utiliser le programme de gestion des absences basé sur le web «active time» et de contribuer activement au repérage des cas. Si l'ensemble des critères sont remplis, les membres obtiennent un crédit annuel sur leur cotisation.

Depuis le début de l'initiative en faveur de la santé, plus de 200 membres sont désormais connectés et ont saisi pas moins de 15 000 notifications d'absence jusqu'à aujourd'hui. Chaque année, 200 absences repérées font l'objet d'un traitement actif, dont environ une trentaine constitue des cas relevant du Case Management. Le suivi (Case Management) qui vise à une réinsertion rapide incombe à AXA Winterthur en sa qualité de réassureur de la CP MOBIL. Jusqu'en juin 2012, la situation a pu être retournée pour 8 cas de longue durée présentant un risque d'invalidité, ce qui a permis d'éviter des coûts qui se seraient chiffrés en millions.

Conclusion: Une détection et une saisie précoces et rapides ont un triple intérêt: avec des mesures ciblées qui vont jusqu'à un accompagnement externe, les collaborateurs de retour après des absences de longue durée peuvent être réinsérés dans le processus de travail. Il en résulte une situation triplement gagnante que ce soit pour les membres, leurs collaborateurs et la CP MOBIL. Fait non négligeable, cette initiative a également été à l'origine d'une baisse des cotisations de risque de 10% au 1^{er} janvier 2011 et une nouvelle réduction d'au moins 10% interviendra au 1^{er} janvier 2013.

Début 2012, la CP MOBIL a décidé d'attirer l'attention des plus petites entreprises membres sur cette initiative et de les exhorter à y participer. Ce niveau 2 du programme de gestion de la santé dans l'entreprise (GSE) englobe la notification de l'incapacité de travail pour cause de maladie et d'accident dès le 10^e jour d'absence. L'entreprise partenaire active care ag saisit les notifications dans «active time» et procède, si nécessaire, au repérage des cas avec les membres. S'il y a un risque de cas de longue durée, les plus petites entreprises membres et leurs collaborateurs peuvent ainsi compter sur des mesures de réadaptation rapides (Case Management). La pertinence de l'initiative en faveur de la santé s'en trouve donc accrue et conduit à de nouvelles économies sur les coûts. La GSE, niveau 2, a connu son premier suivi dans le cadre du Case Management dès l'été 2012.

Conclusion: L'initiative en faveur de la santé lancée par la CP MOBIL est une réussite qui profite financièrement aux membres qui voient leurs cotisations baisser. La relation clients entre la CP MOBIL et les membres affiliés s'en est trouvée renforcée. En lançant l'initiative en faveur de la santé, la CP MOBIL a une nouvelle fois fait preuve de clairvoyance pour aménager son avenir et donc œuvrer pour le bien de ses membres.

De plus amples informations sont disponibles sous www.pkmobil.ch et www.activecare.ch.